



# LA CÉGÈTE

LE SYNDICAT CGT DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

**La Ferc Sup CGT UAM exprime toute sa solidarité envers les victimes des attaques meurtrières du 13 novembre à Paris, ainsi qu'à leurs proches.**

Retrouvez à l'adresse suivante le communiqué de la CGT : <http://www.cgt.fr/Indignation-et-soutien-aux.html>



**24 Novembre 2015**

**Sexisme, humiliations sexistes, menaces et chantage, harcèlement sexuel, agression sexuelle ... Les violences faites aux femmes s'exercent dans la vie privée, comme dans la vie sociale et militante, et sur le lieu de travail**

Comment agir face aux violences sexistes et sexuelles ? Pourquoi est-il nécessaire de lutter contre ? Comment intégrer cette dimension dans notre activité syndicale ?

**Près de 5% des viols et 25% des agressions sexuelles sur les femmes se passent sur le lieu de travail ; 1 femme sur 5 aurait été victime de harcèlement sexuel au cours de sa vie professionnelle.** Les femmes en emploi précaire subissent le chantage, le harcèlement et les violences sexuelles parce qu'elles sont en situation de précarité.

A cause de la honte et de la peur les victimes se taisent.

Nous devons briser le silence qui entoure ces questions, apprendre à les identifier, être à l'écoute des salariées victimes, réagir et agir. Les violences faites aux femmes sur le lieu de travail doivent faire partie intégrale de nos préoccupations et de nos actions syndicales.

La CGT porte l'idée qu'une société non sexiste et non violente est possible. Il faut la construire en agissant par la prévention des comportements sexistes et violents à tous les échelons de la société. Des textes renforcent les moyens juridiques pour combattre les discriminations, le sexisme et les violences contre les femmes : il faut les faire appliquer dans l'entreprise et dans la société.

### Pour essayer de répondre à ces questions

Cette réunion sera animée par une juriste de l'AVFT. (association qui combat les violences contre les femmes au travail, qui travaille avec la confédération) Thèmes abordés :

- Présentation de l'AVFT
- Violences sexuelles : de quoi parlons-nous ?
- Réalité quantitative et qualitative des violences sexuelles sur le lieu de travail
- Conséquences sur la victime et sur l'environnement de travail
- Réactions des personnes confrontées à ces violences et stratégies des auteurs
- Idées reçues sur les violences sexuelles
- Projection du court-métrage « Ca fait pas partie du boulot »
- Obligations de l'employeur - Moyens juridiques à notre disposition
- La question de la preuve en matière de violence sexuelle
- Quelles obligations pour l'employeur ?
- Recours existants



## L'ECHO des instances

### Résultats des élections aux 3 conseils centraux du 10 Novembre 2015

La confiance que vous nous avez témoignée le 4 décembre 2014 lors des élections professionnelles montre l'attachement que vous portez aux valeurs défendues par la CGT et SUD Éducation.

L'ensemble de nos syndicats tiennent à remercier les salarié-e-s pour leur participation à ce suffrage ainsi que les personnels qui ont assuré le scrutin, tenu les bureaux de vote et participé au dépouillement des votes. Nous remercions tout particulièrement l'ensemble du personnel qui a voté pour nos listes.

- ♦ CA : 2 sièges, 1 collège B et 1 collège BIATSS
- ♦ CFVU : 1 siège collège BIATSS

### Commission administrative paritaire nationale des Catégories B et A

La CGT déplore une nouvelle fois le très faible nombre de possibilités de promotions. Dans un contexte de perte très nette du pouvoir d'achat depuis plusieurs années, ce manque de promotions vient un peu plus saper le moral des personnels.

Le taux de promotion est une des conséquences directes de la gestion locale des emplois et des carrières dans un contexte de désengagement financier de l'Etat du service public de l'ESR (baisse des dotations, gels de postes, prélèvements sur fond de roulement, etc...).

### Voici les dates et les chiffres pour cette année

#### TECHNICIENS - Jeudi 3 décembre 2015

- ➔ Passage en Tech classe supérieure
  - 3857 Promouvables
  - 598 proposés par les établissements
  - 282 possibilités
- ➔ Passage en Tech classe exceptionnelle
  - 1812 promouvables
  - 394 proposés par les établissements
  - 129 possibilités

- 511 proposés par les établissements
- 364 possibilités pour le passage en 1ere classe
- ➔ Passage en IGE Hors-Classe
  - 261 promouvables
  - 81 proposés par les établissements
  - 57 possibilités

#### IGR - Mardi 8 décembre 2015

- ➔ Passage en IGR 1ère classe
  - 1041 promouvables
  - 284 proposés par les établissements
  - 137 possibilités

#### IGE - Mardi 24 novembre 2015

- ➔ Passage en IGE 1ere classe
  - 2260 promouvables



## Du côté de chez nous

### Ils préviennent "les risques... de Cédésation" À nous de les faire Cédé-iser !

Un spectre hante le Sup, une nouvelle épidémie qui menace les universités, le CNRS et toutes les structures publiques de l'enseignement supérieur. Non, il ne s'agit pas des burn-outs qui pullulent, ni du financement par projet qui nous gangrène, bien que tout cela soit très lié. À plusieurs reprises, des circulaires et documents signés par la présidence d'AMU nous préviennent des "risques de CDIsation".

En effet, depuis 2012, la loi dite "Sauvadet" vise à réduire la précarité dans la Fonction Publique. Le leitmotiv était de proposer des CDI et des titularisations à des personnels qui étaient en CDD depuis parfois plus de 15 ans dans le même établissement. Concrètement la limite a été abaissée à 5 ans. Il n'a pas fallu attendre longtemps pour que commencent les dégraissages massifs des CDD en échange de quelques CDI et titularisations.

Pour preuve les mesures prises contre "le risque de CDIsation" à AMU et au CNRS. Car notre bon docteur veille aux soins. Le remède est simple : l'anticipation du non-renouvellement des contractuels.

"À l'instar de ce qui est établi à l'INSERM et au CNRS, et afin d'éviter les risques de « cdésation », un agent contractuel ne pourra être renouvelé au-delà de quatre années continues de services auprès de la même unité, tout employeur confondu (université, autres EPST, Protisvalor...), pour y exercer les mêmes fonctions."

Avec cette circulaire du Président d'AMU on voit que toutes les mesures sont prises pour éviter le recours abusif aux CDD. Il n'y aura plus de contractuels de 5 ans, car ils seront éconduits bien avant.

Le risque de CDIsation est devenu si grand que la vigilance administrative d'AMU s'accroît encore ces derniers temps. Et la logique des "4 années sur un même poste" devient aujourd'hui "4 années dans le supérieur". Ainsi, un contractuel ayant travaillé 2 ans dans une université se voit proposé un contrat assorti d'un avertissement d'impossibilité de renouvellement au-delà de 2 ans, soit 4 ans cumulés dans les universités. On ne pourrait bientôt plus embaucher que des débutants dans les universités? L'objectif est

peut-être de ne prendre plus que des étudiants en stage...

Le CNRS brille par une approche plus pragmatique en avertissant par courrier du non-renouvellement de contractuels au terme de leur troisième année, conforme à ce qui avait été annoncé dans la charte des contractuels CNRS. La limite s'abaisse encore. Il est probable qu'une harmonisation soit à prévoir du côté de l'université passant tout le monde à une limite de 3 ans. Ça c'est du traitement préventif !

#### Et que disent les textes ?

"[...] toute décision de non renouvellement d'un contrat fondée sur la volonté de priver l'agent de bénéficiaire d'un CDI serait entachée de détournement de pouvoir." (NOR : RDFS1314245C du 22/07/2013, pages 15-16)

Il est toujours possible de ne pas renouveler un CDD recruté sur une mission temporaire ou ayant commis une faute grave. Mais le motif "d'évitement des risques de CDIisation" ressemble bien à ce détournement de pouvoir. Un tribunal administratif pourrait nous le confirmer...

#### La croissance EX-ponentielle du problème

La bêtise de la situation pourrait en rester là, si elle n'était amplifiée par le mode de financement par projet devenu central dans la recherche depuis une dizaine d'années. ANR, LabEx, EquipEx, Idex, H2020... En France et en Europe sous prétexte d'excellence, les activités plus importantes et les plus structurelles, sont financées par des mannes provisoires de 2, 4, 7 ou 10 ans. Elles deviennent donc des activités temporaires. Les établissements du supérieur qui gèrent ces fonds de plusieurs millions les considèrent donc comme un accroissement temporaire d'activité, pour nous éviter un risque de CDIisation, bien sûr. Les CDD sont donc embauchés pour une partie du projet et sont ensuite remerciés et remplacés par de nouveaux CDD qui finissent, ou pas, le projet en cours. Cela entraîne une gabegie de moyens et d'énergie qui n'est pas sans rapport avec l'épuisement des agents qui forment sans cesse les nouveaux venus et rattrapent le temps perdu.

Pourtant un cas proche a déjà été posé au gouvernement qui a conclu qu'un financement d'une durée de 5 ans ne pouvait permettre l'emploi de CDD,

ni déboucher sur les problèmes de renouvellement présentés plus haut. Il ne s'agit pas d'un accroissement temporaire ou saisonnier de l'activité, mais du développement normal de l'activité. Il faut donc embaucher durablement quitte à réorganiser les services si l'activité n'est pas prolongée.

C'est ce que répond, au nom du Gouvernement, Marylise Lebranchu :

"[...] une subvention durant cinq ans ne peut s'analyser comme un besoin temporaire ou saisonnier au sens de la loi, permettant le recrutement d'un agent non titulaire pour une période de cinq ans. Cette qualification n'aurait pas dû pouvoir être retenue. Elle ne peut pas prévaloir aujourd'hui, et les dispositions de la loi de 2012 n'y ont rien changé. [...]" (Question orale sans débat n° 06255 JO Sénat du 08/01/2014).

#### Ces CDI qui menacent les universités ?

Les agents en CDI seraient donc payés des fortunes pour que cela soit un si grand risque ? En lisant différentes chartes des contractuels publiées par les établissements, on peut facilement constater qu'un effort a été fait pour harmoniser les grilles de rémunération entre les différents types de contrats, et parfois avec celles des titulaires. Tous les CDD ont droit à des primes depuis, alors qu'elles étaient systématiquement refusées avant. Une évolution de carrière sur 5 ans est prévue pour les CDI... et les CDD (si, si).

Il est souvent opposé que les établissements doivent anticiper les indemnités de licenciement et que cela renchérit les coûts des CDI. Il s'agit en fait d'un demi-mois de salaire par année, soit 3 mois d'indemnité après 6 ans de contrat. C'est le genre de chose qu'un bon gestionnaire peut facilement prévoir au montage de projet pour l'inscrire dans la demande de financement. Mais cela reste une qualité de bons gestionnaires... et ils ne sont pas si courants.

Beaucoup de mesures pourraient être prises pour faire que le statut de titulaire demeure la règle unique de travail dans la Fonction Publique. À commencer par créer des postes en nombre suffisant.

Mais à défaut de postes, il ne faut pas nous laisser imposer la précarité des contrats de travail sous le faux prétexte d'incertitude financière. Ce n'est pas aux agents de payer pour les problèmes d'organisation de l'enseignement supérieur et de la recherche.



## Le coin culture

Livre

### Arrêtons les frais

Philippe Légié

Alors que dans les pays anglo-saxons, les frais d'inscription à l'université ne cessent d'augmenter au point de représenter l'une des principales sources d'endettement des étudiants et de leurs familles, ils constituent l'espoir secret d'universités françaises exsangues. Ce livre montre que s'engager ainsi dans la voie de la financiarisation de l'enseignement supérieur ne permet ni d'augmenter les ressources des universités ni de rendre leur financement plus juste.

Cela conduit au contraire à une explosion du coût des études, à une subordination des choix d'orientation à la logique marchande et à un accroissement considérable des inégalités entre étudiants, filières et établissements. Refusant la fatalité, ce livre montre qu'un autre modèle de financement des universités est possible. Plus juste et plus efficace, il garantirait également l'autonomie réelle du monde universitaire, conçue non pas comme un privilège indu mais comme la condition de sa capacité à défendre la connaissance et la citoyenneté, sans lesquelles innovation et progrès social ne peuvent exister.



Il sera toujours possible de prendre des mesures et de faire voter des lois pour réduire la précarité, comme "Sauvadet". Il pourrait y avoir une indemnité de précarité dans le service public pour les fins de CDD, comme dans le secteur privé, même si cela n'empêche pas la précarité de se développer.

Cette précarité coûte très cher humainement comme économiquement. Elle coûte à la société comme à l'université. Ce qui manque c'est la volonté de la faire cesser. Si nos dirigeants ne le comprennent pas, alors il faudra les y aider.



## Ailleurs dans le monde

### Etudiants sud-africains en lutte – « Il faut que ce mouvement de la jeunesse sud-africaine reçoive le plus fort soutien de l'étranger »

Les étudiants sud-africains viennent d'obtenir l'annulation de l'augmentation de leurs frais de scolarité après plusieurs jours de manifestations et d'occupation des locaux. Des heurts entre étudiants et police anti-émeutes ont éclaté cette semaine devant le Parlement au Cap.

Le mouvement dénonce une mesure d'austérité qui empêcherait les plus pauvres d'accéder à l'enseignement supérieur. L'augmentation des frais de scolarité prévue était variable selon les universités : à Johannesburg elle était de 10,5% alors que l'année universitaire coûte entre 1.930 euros et 3.800 euros, avant logement et fournitures. Dans un pays où le revenu mensuel moyen d'un salarié ne dépasse pas 979 euros et où entre 25% et 40% de la population est sans emploi selon les lieux.

Ce samedi 24 octobre, le mouvement ne s'est pourtant pas affaibli et s'est relancé sur Johannesburg en se

radicalisant. La jeunesse étudiante exige une éducation gratuite et dénonce les politiques d'austérité. Les slogans englobent la situation générale du pays et s'adressent aussi aux travailleurs. C'est dorénavant le mouvement de masse le plus important depuis les élections de 1994 et le changement de régime.

Le mouvement a pris la forme d'une critique d'ensemble du gouvernement ANC, aggravant brutalement la crise de légitimité de celui-ci. Dans un pays qui a connu deux très grands mouvements de la jeunesse scolarisée, à Soweto en 1976 et dans une partie des écoles du secondaire en 1986, cette récente mobilisation fait l'effet d'un nouveau marqueur.

Les prochains jours vont être décisifs. Il est probable que tous les mouvements de gauche indépendants du bloc a pouvoir formé par l'ANC et le parti communiste

vont chercher à mobiliser à partir des mobilisations universitaires.

Il faut que ce mouvement de la jeunesse sud-africaine reçoive le plus fort soutien de l'étranger. Il est nécessaire d'organiser des rassemblements de solidarité devant les ambassades sud-africaines et de faire parvenir motions de solidarité et photos de ces rassemblements.

Claude Gabriel  
lundi 26 octobre 2015



## En bref...

### Réchauffement climatique, notre affaire à tous !

La réponse aux changements climatiques n'est pas seulement environnementale ou énergétique. Elle porte aussi sur la réduction des inégalités, la place centrale du travail, pour un nouveau mode de développement.

La CGT revendique ainsi un développement humain durable.

<http://www.equipement.cgt.fr/spip.php?article6538>

### 2 décembre, journée nationale d'actions interprofessionnelles

Partout en France, mobilisons-nous pour dénoncer la politique libérale du patronat et du gouvernement qui remet en cause les droits des salariés au travers :

- La casse du Code du Travail
- La criminalisation de l'action syndicale

Ca dépend de nous !  
Ensemble, Construisons notre avenir !

